

Séance du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2024

**Délibération n° 2024- 32 – Frais de scolarité de la nouvelle filière Internationale GlobalINSA Hauts-de-France**

---

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération n°2024-10 du conseil d'administration approuvant l'ouverture d'une filière internationale pour la rentrée universitaire 2025,

Considérant que 23 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Le conseil d'administration adopte, à compter de la rentrée universitaire 2025, les frais de scolarité de la filière Internationale GlobalINSA Hauts-de-France suivants :

- 5500 euros pour les étudiants internationaux (extracommunautaires) inscrits en première année
- 2900 euros pour les étudiants de deuxième année.

Ils se décomposent comme suit :

**En première année :**

Inscription	2770€
FLE en S1, S2, S3	1000€
CVEC	105€
SAGI	105€
Summer School FLE INSA Toulouse et CROUS	1500€
Divers	20€
<b>Total</b>	<b>5500€</b>

---

**En deuxième année :**

Inscription	2770€
Divers	130€
<b>Total</b>	<b>2900€</b>

---

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
---

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye